



VICE RECTORAT DE MAYOTTE

**B.P. 76
97600 MAMOUDZOU**

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



**Adaptation scolaire et scolarisation des élèves
en situation de handicap (ASH)**

☎ 02 69 61 27 88

📠 02 69 61 27 92

ien.ash@ac-mayotte.fr

REFERENT SCOLARISATION – POLE ENFANTS ET ADOLESCENTS MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES (MDPH)

CONTEXTE D'EXERCICE

Environnement/Spécificité/Contraintes

Placé sous l'autorité hiérarchique du vice-recteur, l'enseignant référent scolarisation du pôle enfants et adolescents est mis à la disposition de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH). Il exerce au sein même de celle-ci sous l'autorité fonctionnelle du directeur.

DESCRIPTIF DU POSTE

Missions

En étroite collaboration avec le coordonnateur du pôle enfants et adolescents de la MDPH, l'enseignant référent scolarisation concourt aux missions d'accueil, d'information, d'instruction et de présentation des dossiers d'accompagnement, de conseil et d'orientation des personnes en situation de handicap et de leur famille assurées par la maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

▪ Information/Conseil

L'enseignant référent scolarisation :

- informe les personnes accueillies sur leurs droits, les écoute et les conseille ;
- développe et anime un partenariat fort avec les acteurs de l'éducation nationale, notamment avec les enseignants référents et du secteur médico-social ou de santé ; et les professionnels en étroite liaison avec les enseignants référents pour la scolarisation des élèves en situation de handicap ;
- participe à l'élaboration du projet de la MDPH ;
- élabore des documents en étroite liaison avec l'inspecteur chargé de l'ASH et les enseignants référents ;
- participe à la formation initiale et continue des personnels de l'éducation nationale (chefs d'établissement, directeurs d'école, enseignants, AESH,...).

▪ Evaluation des besoins et définition du plan de compensation

Il participe à l'évaluation des besoins des enfants et des adolescents :

- dans le cadre de l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation (EPE) :
 - il organise et anime les EPE constituées de médecins, psychologues, travailleurs sociaux, professionnels des établissements et services médico-sociaux, etc ;
 - il évalue avec les autres membres de l'EPE la situation individuelle des enfants et des adolescents au regard du handicap (évaluation du besoin de compensation du handicap), formalise le projet et présente à la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) les propositions de décisions élaborées par l'EPE ;
 - il met au point les dossiers à soumettre aux réunions de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) et assure les liaisons avec les enseignants référents ;

- il garantit le respect des réglementations en vigueur et des bonnes pratiques professionnelles ;
 - dans le cadre de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) ;
- il présente les dossiers ;
- il assure une mission d'assistance et de conseil.

▪ **Participation à l'évaluation des besoins et à l'évolution des structures et dispositifs de l'ASH**

L'enseignant référent scolarisation du pôle enfants et adolescents participe à l'évaluation des besoins des élèves en situation de handicap et à l'évolution des structures et dispositifs de l'ASH au niveau départemental et national. A ce titre, il est amené à :

- renseigner les bases de données internes à la MDPH ;
- participer à des groupes de travail de type recherche/action dans le cadre d'un pilotage départemental ou national.

PROFIL SOUHAITE

Diplômes et/ou certifications souhaités

- Enseignant titulaire d'un CAPPEI tout type de parcours.

Compétences attendues

L'enseignant nommé sur le poste de référent scolarisation du pôle enfants et adolescents :

- a construit une excellente connaissance du contexte local ;
 - montre une bonne connaissance du système éducatif :
 - procédures d'orientation et d'affectation ;
 - dispositifs relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves en situation de handicap (ASH) depuis la maternelle jusqu'au lycée et au-delà, en intégrant les dispositifs d'insertion professionnelle ;
 - textes en vigueur
 - maîtrise la législation et la réglementation en matière de handicap et d'autonomie ;
 - est à même de participer à l'élaboration d'un diagnostic sur une situation donnée ;
 - a le sens de la communication :
 - sait organiser la circulation de l'information en interne et travailler en transversalité ;
 - sait accueillir les familles d'enfants et adolescents en situation de handicap ;
 - sait identifier, mobiliser des partenaires, développer et entretenir un réseau relationnel ;
 - a des capacités d'organisation et une bonne maîtrise des technologies usuelles de l'information et de la communication (TUIC) : traitement de texte, excel, bases de données, messagerie électronique ;
 - montre une grande réactivité ;
- Priorité est donnée à un enseignant maîtrisant les langues locales.

Expériences professionnelles souhaitées

Expérience solide dans l'adaptation et la scolarisation des élèves en situation de handicap (ASH)

CANDIDATURE

Poste soumis à entretien :

- lettre de motivation et CV à adresser par voie hiérarchique au vice-recteur (division de l'enseignement primaire) et au directeur de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) ;
- entretien conduit conjointement par l'inspecteur de l'éducation nationale en charge de l'ASH et le directeur de la MDPH.

REMARQUES

Obligations réglementaires de service : 1607 heures par an, les modalités de service étant arrêtées par le directeur de la MDPH en étroite concertation avec le coordonnateur et l'inspecteur de l'éducation nationale chargée de l'ASH dans le cadre des dispositions du décret n° 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat.

Fonctions difficilement compatibles avec un service à temps partiel.

Grande disponibilité.

